

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 25/03/2025

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 21/03/2025

Id S2low : 062-256204033-20250313-BP_2025-BF

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



F2 : Budget Primitif 2025

Rapporteur : Monsieur Michel HAMY, Vice-président du SITAC délégué aux Finances

Le projet de Budget Primitif proposé pour 2025 a été établi selon l'instruction comptable M43 avec vote par nature au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et par opération pour la section investissement.

Il s'inscrit dans la ligne des orientations budgétaires mises en débat en séance du Comité Syndical du 06 février 2025.

Il intègre :

- Les résultats comptables du compte financier unique de l'exercice 2024 à savoir un excédent global de clôture de 14 710 263.96 € :

- 5 196 681.04 € en recettes de fonctionnement reportées
- 9 513 582.92 € en recettes d'investissement reportées

- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 1 322 180.14 €

Présentation du projet de budget primitif 2025 section par section :

Section d'investissement

Cette section comprend l'essentiel des dépenses affectant le patrimoine.

Elle s'élève à **11 413 622.92 €** tant en dépenses qu'en recettes :

En dépenses :

- Chapitre 20 : immobilisation incorporelle : 109 883.55 € (dont 9 883.55 € de reports 2024)
Crédits ouverts pour des missions d'études, de renouvellement de licences ou d'achat de logiciels.

- Chapitre 21 : immobilisation corporelle : 6 790 683.41 € (dont 42 186.91 € de reports 2024)
A noter que 6 143 496.50 € sont inscrits sur le compte 2188 pour constituer une réserve de financement des immobilisations corporelles

Sont également prévus des crédits budgétaires pour les opérations suivantes :

- Opération 101 relative au Centre Bus pour 507 618.84 € (dont 7 618.84€ de reports 2024)
- Opération 103 relative à l'information dynamique à bord des véhicules pour 50 000 €
- Opération 104 relative à la mise en accessibilité des quais bus pour 170 000 €
- Opération 108 relative à l'acquisition de véhicules pour 2 600 000 € (dont 1 242 053.72 € de reports 2024)
- Opération 113 relative à la vidéosurveillance bus pour 10 000 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- Opération 114 relative aux cellules de comptage pour 20 000 €
- Opération 115 relative aux systèmes d'avance retard des bus pour 20 000 €
- Opération 116 relative aux systèmes d'informations voyageurs pour 64 992.12 € (dont 14 992.12 € de reports 2024)
- Opération 118 relative aux boîtiers éco-conduite dans les véhicules pour 5 445.00 € (reports 2024)

- Chapitre 020 : dépenses imprévues : 720 000 €

S'ajoutent à ces crédits, ceux ouverts pour les reprises sur subventions (opérations d'ordre) pour 5 000 € et pour le paiement du capital de la dette pour 300 000 €.

Concernant le projet Mov'in, les ouvertures de lignes budgétaires à prévoir sur le compte de tiers sont les suivantes :

500 000 € en recettes (compte 45823)

Il s'agit des écritures reprises dans les annexes financières de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Calais et le SITAC pour l'opération passerelle Mollien et ses abords et le Pôle d'Echanges Multimodal, qui ont été actualisées pour tenir compte des subventions réellement encaissées et des DGD des marchés d'études et travaux.

Il est rappelé que dans le cadre de cette opération comptable (compte de tiers) le SITAC inscrit à son budget la totalité des dépenses TTC et des recettes afférentes à l'opération, y compris le reversement intégral du montant des ouvrages par la ville de Calais qui in fine seront intégrés dans son patrimoine.

La régularisation permettant d'arriver à la répartition financière du projet arrêtée par délibérations du SITAC, de la ville et de l'agglomération (63.6% / 36.1% / 0.3%) se fait via la section de fonctionnement (compte 6742).

Les autres recettes prévues pour équilibrer le budget d'investissement sont les suivantes :

- Compte 001 : excédent d'investissement reporté pour 9 513 582.92 €
- Les opérations d'ordre relatives aux amortissements et sorties de biens pour 1 360 040 €

Enfin des opérations patrimoniales sont à prévoir au chapitre 041 pour un montant total de 40 000 € en dépenses et en recettes pour permettre le transfert de frais d'études.

Section de fonctionnement

En section de fonctionnement, les dépenses correspondent aux charges de gestion courante du syndicat composées essentiellement des charges de la Délégation de Service Public, charges de personnel et charges financières (remboursement des intérêts de la dette).

La section s'élève à **25 998 097 €** tant en dépenses qu'en recettes :

En dépenses :

- Chapitre 022 : dépenses imprévues : 1 800 000 €
- Chapitre 011 : charges à caractère général : 20 245 500 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Les crédits ouverts concernent à plus de 90% les charges liées à la délégation de service public (rémunération du délégataire et charges d'exploitation du réseau).

Le reste des crédits concerne les dépenses propres à la charge du SITAC (location de deux minibus pour le service Balad'in, assurances, cotisations au GART, à TRANSCITE et à Hauts-de-France Mobilités, Lettre du SITAC et autres communications,...)

- Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés : 252 500 €
- Chapitre 014 : atténuation de produits : 559 057 €
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 595 000 €
- Chapitre 66 : Charges financières : 86 000 €
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 1 100 000 €

Sans oublier les mouvements d'ordre pour 1 360 040 €.

En recettes :

- L'excédent de fonctionnement reporté pour 5 196 681.04 €
- Versement Mobilité pour 17 803 318.96 €
- Recettes compensatoires pour 1 718 876 €
- Contributions exceptionnelles pour 211 221 €
- Recettes de messagerie pour 50 000 €
- Recettes vélos en libre-service pour 8 000 €
- Participation de la Région au transport scolaire pour 925 000 €
- Autres produits de gestion courante pour 80 000 €
- Les opérations d'ordre pour 5 000 €

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 MARS 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize mars, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi six mars.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Dominique DARRE
Monsieur Ladislav LOZANO

Excusés :

Monsieur Guy ALLEMAND, pouvoir à Thérèse DUPUY
Madame Patricia BASSET
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Bernard DELALIN, pouvoir à Michel HAMY
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Yves SANDRAS
Madame Laurence LOUCHEZ

Absents :

Monsieur Patrice CAMBRAYE
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Laurent LENOIR
Madame Maité MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT